

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autres domaines de
compétences 9-1- Autres
domaines de compétences des
communes**

**Attribution d'une subvention
exceptionnelle à une association
sportive**

DATE DE CONVOCATION

15 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-12-93

L'an deux mil vingt trois

le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– M. GOMIS – Mme DUDOUEY – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER

Excusés ayant donné pouvoir

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE
M. BRUNET à M GESLIN Francis
M MIZABI à Mme VANDEL
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à M GOMIS
M. PETIT à Mme DUDOUEY
Mme DUVAL à M SACHOT
M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

Absents

M. BULARD
Mme FRIBOULET
M. LE NOE
Mme DESANGLOIS

M Rogeret est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Yannick GOMIS, Adjoint à la Maire chargé des Sports et de la vie associative.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf instaure des relations partenariales équilibrées avec l'ensemble des acteurs de la vie locale du territoire.

Au-delà des subventions de fonctionnement attribuées annuellement aux clubs et associations sportives, des concours financiers exceptionnels peuvent accompagner l'organisation de manifestations permettant l'animation du territoire et son rayonnement national ou international.

A ce titre, le Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a organisé, du 5 au 9 décembre 2023, les Championnats d'Europe de match racing à la base nautique de Bédanne.

La Ville, partenaire de cette manifestation, a pu bénéficier d'une visibilité notamment par sa présence sur les supports de communication et les bateaux du club.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au club de voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le budget primitif relatif à l'exercice 2023 ;

Considérant

La demande du Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour un soutien financier à l'organisation des Championnats d'Europe EUROSAF de Match Racing ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver une subvention exceptionnelle de 500 euros au Club de Voile de Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour un soutien financier à l'organisation des Championnats d'Europe EUROSAF de Match Racing ;

Article 2 : d'inscrire cette dépense au chapitre 065 du BP 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023